



Grand Prix <sup>78<sup>ème</sup></sup> International Cycliste  
**ISBERGUES**  
 PAS • de • CALAIS

**ROADBOOK OFFICIEL**  
 GUIDE TECHNIQUE



**15**  
**SEPTEMBRE**  
**2024**

**NORD**  
**SPORTS**  
**MAG.FR**  
[www.nordsports-mag.fr](http://www.nordsports-mag.fr)

Trophée  
**Crédit Mutuel**  
 Nord Europe



Ville  
 d'Isbergues

62

**Pas-de-Calais**  
 Mon Département



Région  
**Hauts-de-France**



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
 Artois Lys Romane

## La création

Le Grand Prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le deuxième lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988, où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève. Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les deux premières années, puis successivement Grand Prix de la Ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris



pris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France. Après 71 années sans aucune interruption,

le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

## La Classique Artésienne



## La participation

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREZ, le voisin de Norrent-Fontes et ses 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de

France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE. En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.



## Le parcours

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km.

La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue.

En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire sur la Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'ap-

paraît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant d'Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environ 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.



## L'organigramme

### Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Président adjoint :** Eric MALINGUE.

**Vice-Présidents :** Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ, Christophe WOZNY.

**Trésorière :** Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

**Secrétaire général :** Pierre WILLEMETZ,  
**Secrétaire adjoint :** Thibault DEPRIESTER.

**Responsable circuit :** Thibault DEPRIESTER.  
**Safety Manager :** Eric MALINGUE.

**Responsable signaleurs :** Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).  
**Responsables fléchage Isbergues et extérieur :** Jacques DUPLOUY, Alfred COURCEL et leur équipe.

**Liaison radio :** Arnaud BEUGNY.  
**Sonorisation et images écrans :** Julien LAMBERT - EVP Production.

**Invités et véhicules :** Fabrice FANIEN et son équipe.

**Responsable permanence :** Eric MALINGUE.

**Coordination contrôle médical :** José LHERBIEZ et Michel MOLLET.

**Coordination protocole :** Pauline GALLOIS.  
**Responsable Hôtesse podiums :** Axelle LAFFILLE.

**Coordination équipes :** Eric MALINGUE et Jean-Claude BREUSE.

**Assistance liaison infos course :** Maxime PLANQUE.

**Relation presse :** Pierre WILLEMETZ, Frédéric VANDENBOOGAERDE.

**Accueils invités :** Muriel HELLEBOID et son équipe.

**Accueils officiels course :** Eric MALINGUE et José LHERBIEZ.  
**Responsable restauration :** Micheline DAUTRICHE et son équipe.

**Coordination assurances :** Mathieu DEVAUX.

**Responsable logistique salles et ligne d'arrivée :** David BEZILLE et son équipe.

**Responsable village :** Sébastien CARNET et son équipe.

**Responsable de la caravane publicitaire et des partenaires :** Dany PENIN.

## Les officiels

**Le Président du jury :** Philippe MARIEN.

**Les Commissaires UCI :** Guillaume VERGER, Ludovic SYLVESTRE.  
**Les Commissaires motos UCI :** Bénédicte DUFOUR, Patrick PARIS.

**Juge à l'arrivée :** Catherine AMOURETTE DE GREEF.

**Commissaire voiture balai :** Pascal LEGRAND.  
**Délégué LNC :** Arnaud PLATEL.

**Info radio course :** Stéphanie POUCHELLE.

**Président de l'organisation :** Jean-Claude WILLEMS.

**Directeur de course :** Eric Malingue.  
**Directeur général :** Christophe WOZNY.  
**Directeur général adjoint :** Thibault DEPRIESTER.

**Régulateur :** Bob PEUTEMAN.  
**Ardoisier :** Jérôme MORTREUX.  
**Monts et Sprints :** Florian FLOUR.  
**Sécurité course :** M.S.O. Evènementiel.

**Escorte officielle :** EDSR du Pas-de-Calais.

**Equipe médicale :** Dr Fionna WEPPE.

**Equipe médicale :** Dr Arnaud BUYSSCHAERT.

**Moto médicale :** Dr Maxime WEEPE.

**Ambulances :** Airoises.

**Dépannage neutre :** Assistance Sport Media.

**Voiture ouverture course :** Ets LAINE Frères.

**Radio course :** MOTOCOMM.

**Photo finish :** MATSPORT.

**Motos officielles :** MOTOCOMM et EMI

**Speakers officiels :** Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

**Info public :** Francis GRULOIS.

**Responsable Fan Zone :** Sophie DELVART et son équipe.

**Voitures officielles courses :** TOYOTA

**Les membres permanents du comité d'organisation :**

Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Dominique BRIEF, Raymond CATEZ, Romain CATEZ, Maïté CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Jean-Luc DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Claude DA SYLVA, Jocelyne DAVE, Joelle DECUYPER, Thomas DEQUENNE, Dany DELASSUS, Julien DESTREZ, Geneviève DUPONT, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JASINSKI, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCOQ, Jérôme LECOCOQ, Laëtitia LECOCOQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Ludovic LEROUX, Maryse Leturgie, Daniëlle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Bryan PAUCHET, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Serge VINCENT, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Monique WILLEMS, Camille BEUGNY, Thierry DELEPLACE, Nathalie DELEPLACE, Claudie FARDEL, William HALLIEZ, Alexis HENNIEN, Christophe TISSIEZ, Laurence TISSIEZ, Patrice BLONDEL, Alain VISEUR, Bernard BOULANGER, Joël BODART.

**Photographe officiel :** Pierre WILLEMETZ.

**Webmaster/conception et création graphique :** Christophe WOZNY.

**Réseaux sociaux :** Christophe WOZNY.

**Impression :** Imprimerie Départementale du Pas-de-Calais

## Le Palmarès

1945	Louis DEPREGZ	1965	Willy BOCKLANT	1985	Adri VAN DER POEL	2005	Niko EECKHOUT
1946	Eugène DUPUIS	1966	Jean STABLINSKY	1986	Teun VAN VLIET	2006	Cédric VASSEUR
1947	Eugène DUPUIS	1967	Paul INT'VEN	1987	Alan PEIPER	2007	Martin ELMIGER
1948	Eugène DUPUIS	1968	Willy INT'VEN	1988	Jann GOESSENS	2008	William BONNET
1949	Paul DELERUE	1969	Jan JANSSEN	1989	Sammie MOREELS	2009	Benoît VAUGRENARD
1950	José BEYAERT	1970	Jean JOURDEN	1990	Frédéric MONCASSIN	2010	Aleksey SARAMOTINS
1951	Henri DUHAMEL	1971	Daniël VAN RIJCKEGHEM	1991	Jacky DURAND	2011	Aaen Janus JORGENSEN
1952	César MARCELAK	1972	Marc DEMEYER	1992	Phil ANDERSON	2012	John DEGENKOLB
1953	Paul TAELEDEMAN	1973	Roger ROSIERS	1993	Jann KIRSIPUU	2013	Arnaud DEMARE
1954	Joseph PLANCKAERT	1974	Bernard BOURREAU	1994	Wilfried NELISSEN	2014	Arnaud DEMARE
1955	Alfred KAIN	1975	Joop ZOETEMELK	1995	Jann CORVERS	2015	Nacer BOUHANNI
1956	Seamus ELLIOT	1976	Yvon BERTIN	1996	Mario AERTS	2016	Kristoffer HALVORSEN
1957	Willy TRUYE	1977	Joop ZOETEMELK	1997	Magnus BACKSTEDT	2017	Benoît COSNEFROY
1958	Maurice MEULEMAN	1978	Daniel GISIGER	1998	Stéphane CUEFF	2018	Philippe GILBERT
1959	Jean-Claude ANNAERT	1979	Serge PERIN	1999	Lauri AUS	2019	Mads PEDERSEN
1960	Joseph SCHILS	1980	Etienne DE WILDE	2000	Peter VAN PETEGEM	2020	Nacer BOUHANNI
1961	Johann DE HAAN	1981	André CHALMEL	2001	Peter VAN PETEGEM	2021	Elia VIVIANI
1962	Laurent CHRISTIAENS	1982	Sven-Ake NILSSON	2002	Cédric VASSEUR	2022	Arnaud DEMARE
1963	Clément ROMAN	1983	Sean KELLY	2003	Jans KOERTS	2023	Mattéo MOSCHETTI
1964	Frans MELCKENBEECK	1984	Kim ANDERSEN	2004	Ludovic CAPELLE		

## Permanences

### PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,  
5 Place Emile Basly à Isbergues.  
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

#### SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024

- de 15h45 à 17h15 Ouverture de la permanence de course.
- de 15h45 à 17h15 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- de 10h à 18h30 Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- 17h30 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.

#### DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

- 9h30 Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration
- de 9h à 10h Permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence. Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditation presse et médias, salle presse en mairie, 5 Rue Emile Basly, 62330 Isbergues.

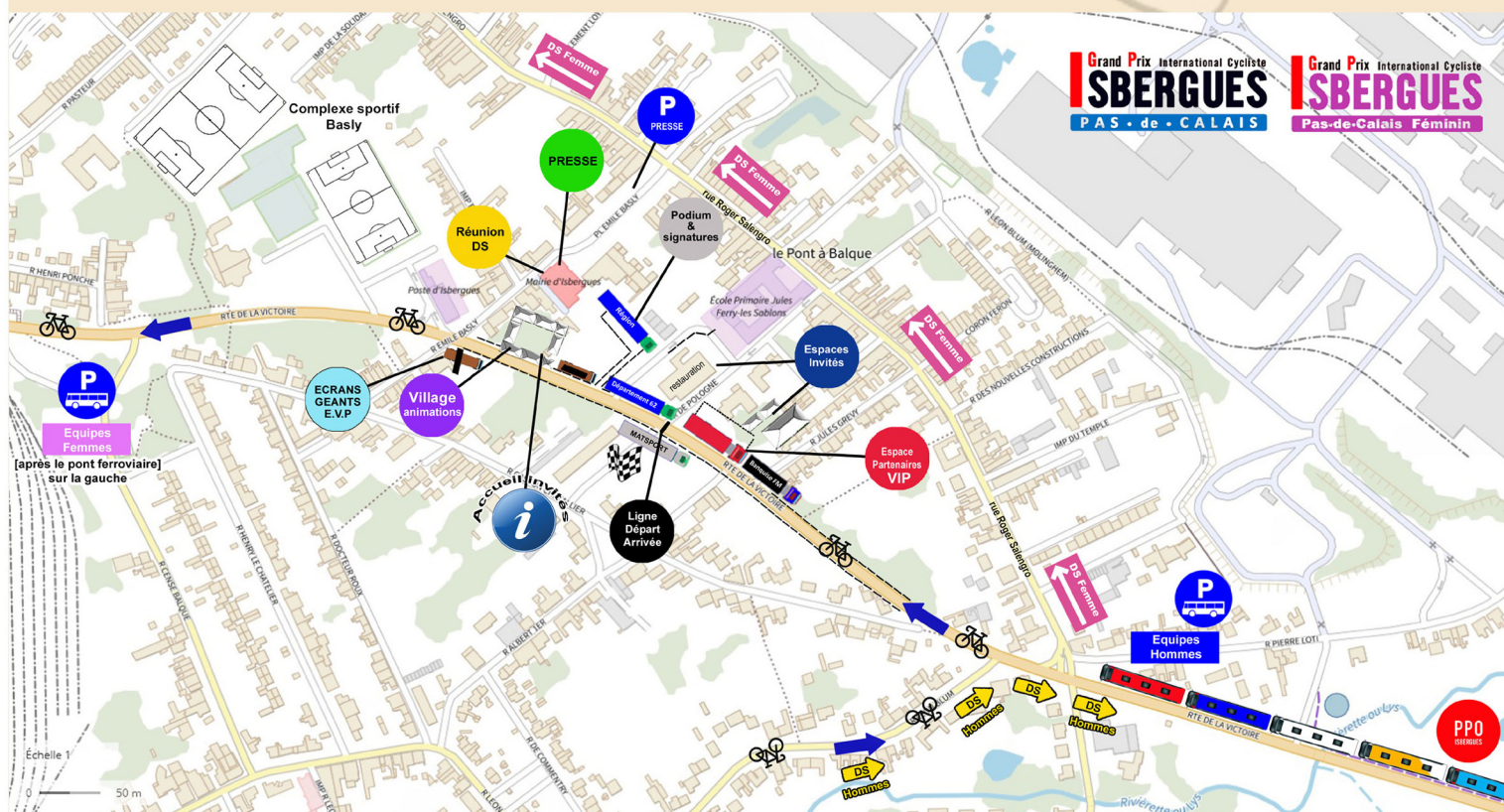
#### OPERATIONS de DEPART

- de 10h45 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

#### OPERATIONS d'ARRIVEE

- 16h Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues. ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du département du Pas-de-Calais. Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ 2024.

## Plan Général ZONE de Départ et d'arrivée



## Disposition pour les voitures



### 1) VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

### 2) VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

### 3) VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

#### art. 2.2.035

*Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.*

*La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.*

#### art. 2.2.036

*Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.*

#### art. 2.2.037

*Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.*

### 4) VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking « Presse » situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

### 5) VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking « Véhicules Invités » situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking « Véhicules invités ».

### 6) AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

### 7) VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

**Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.**

## ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 78ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 15 septembre 2024.

## ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

## ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1ère division (UCI World Tour) (dans la limite de 50%), 2ème division (UCI Pro Team, 3ème division (Continentales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

## ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 14 septembre 2024 de 15h45 à 17h15, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 15 septembre 2024 de 9h à 10h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 15h45 à 17h15 le samedi 14 septembre 2024.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h15 le samedi 14 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 15 septembre de 16h30 à 18h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

## ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

## ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

## ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste

contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

## ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

## ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	5785	2895	1445	715	580

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	435	435	290	290	150

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	150	150	150	150	150

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	150	150	150	150	150

## ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

### 10.0 - PODIUM :

Les trois premiers de l'épreuve récompensés par :  
1er du classement : Ville d'Isbergues et le Crédit Mutuel  
2ème du classement : Société EUROVIA  
3ème du classement : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Lys Romane.

### 10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.
  2. Classement général individuel au temps.
- Une prime d'un montant de 600€, attribuée par « THYSSENKRUPP », récompense le 1er de ce classement.

### 10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 5 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.
- 2) Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 400 € attribuée par « APERAM » récompense le 1er de ce classement.

### 10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 250€, attribuée par la « SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE » récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

### 10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par la société « NOURRY », récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1998, au classement général officiel de l'épreuve.

### 10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le « CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS » attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la

ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 54,2 dans la commune de EPS.

## 10.6 - MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe.

1) En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs.

2) En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par « Soluce Expert Conseil », est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

## 10.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 150€, attribuée par le « REGION DES HAUTS-DE-FRANCE », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

## 10.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 200 €, attribué par « TOYOTA FG AUTOMOBILES ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

## 10.9 - PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 150€, attribuée par la « ACES ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

## ARTICLE 11 ANTIDOPAGE :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

## ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
- Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
- Le lauréat du « Prix des Monts ».
- Le lauréat du « Prix des Sprints ».
- Le lauréat du « Sprint Le 62 ».
- Le meilleur jeune de l'épreuve.
- L'équipe 1ère du « Classement par équipe ».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du « Prix de la Combativité ».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du « Dossard vert ».
- Le lauréat du « Fair-play ».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

## ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

## ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 78ème Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 16ème épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





**Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.**

## ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

## ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- o Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
  - o Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ ;
  - o S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.
- Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ. Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

## ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nées après le 31 décembre 1998.

## ARTICLE 4

4.1- Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 – Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

## ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

## ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1ère et de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

## ARTICLE 7

7.1 – Pour le classement individuel, sont attribués : 50 – 35 – 25 – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13ème et la 15ème place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2ème, de 3ème places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 – Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3ème places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3- Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :

50 – 35 – 25 – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13ème et la 15ème place incluse, place réelle à l'arrivée.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

## ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

## ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif

- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire

sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

## ARTICLE 10

10.1 - A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

10.2 - En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ

10.3 - En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

## ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

## ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 euros
- Au deuxième coureur : 4 600 euros
- Au troisième coureur : 3 100 euros
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 euros
- A la première équipe : 7 500 euros

## ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.

Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

## ARTICLE 14

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix de la coupe de France FDJ, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérente à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation. Les sanctions pourront aller :

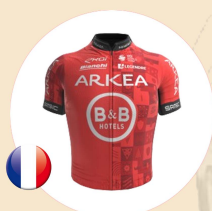
\* Pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante

\* Pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.

## UCI WORLD TEAM



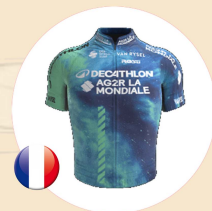
ALPECIN-DECEUNINCK



ARKEA-B&B HOTELS



COFIDIS



DECATHLON AG2R LA MONDIALE TEAM



GROUPAMA-FDJ



INTERMARCHÉ-WANTY

## UCI PROTEAMS



BINGOAL WB



ISRAEL-PREMIER TECH



LOTTO DSTNY



Q36.5 PRO CYCLING TEAM



TEAM FLANDERS-BALOISE



TOTALENERGIES



TUDOR PRO CYCLING TEAM

## UCI CONTINENTAL TEAM



CIC-U-NANTES ATLANTIQUE



HAGENS BERMAN JAYCO



METEC-SOLARWATT P/B MANTEL



MYVELO PRO CYCLING TEAM



NICE METROPOLE COTE D'AZUR



ST MICHEL-MAVIC-AUBER93



VAN RYSEL-ROUBAIX



PHILIPPE WAGNER/BAZIN



ISBERGUES

**Hazebrouck**  
LILLERS  
AUCHEL  
AIRE Y LA LYS



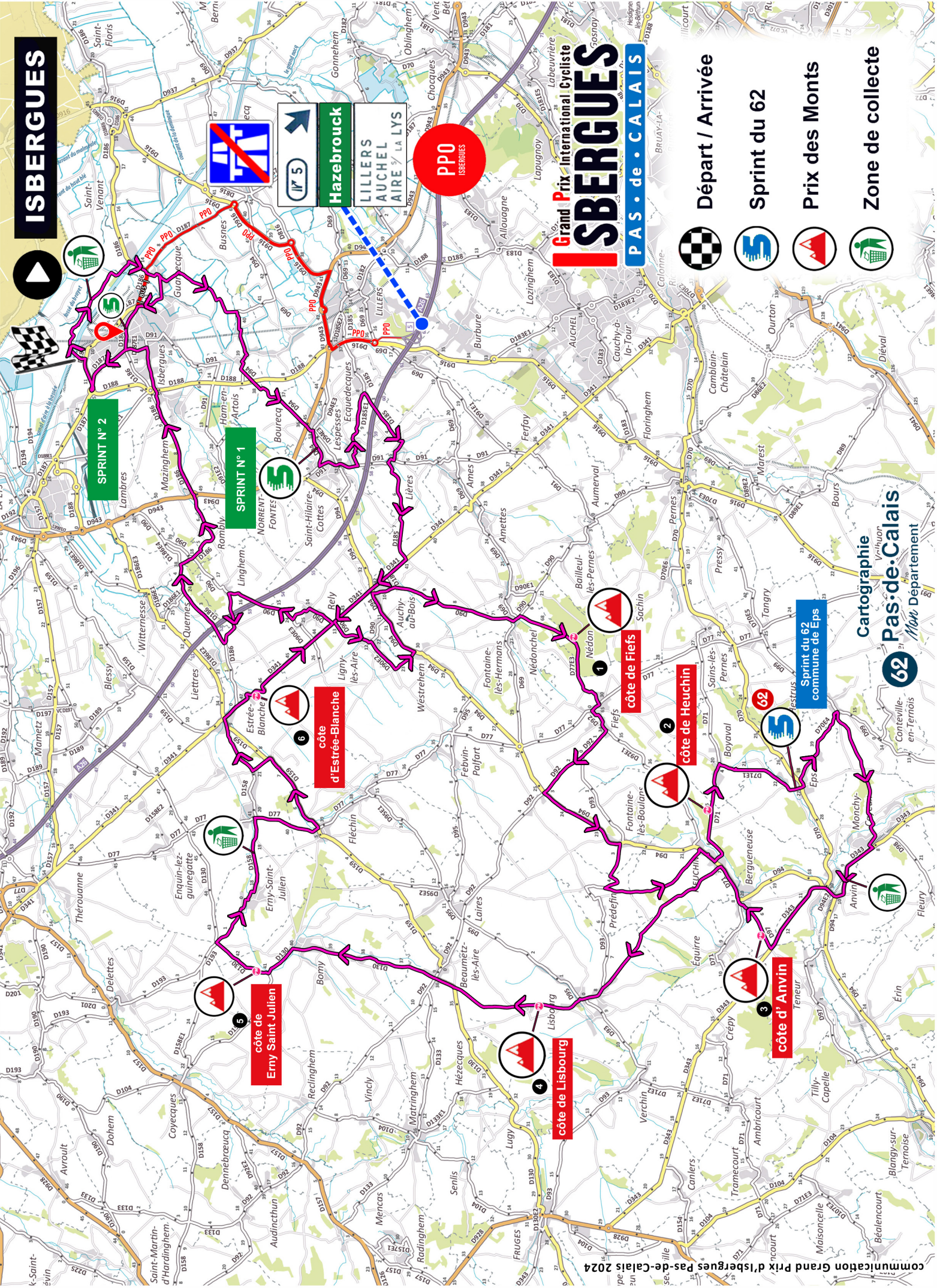
Grand Prix International Cycliste  
**ISBERGUES**  
PAS · DE · CALAIS

Départ / Arrivée

Sprint du 62

Prix des Monts

Zone de collecte



SPRINT N° 2

SPRINT N° 1

côte d'Estrée-Blanche

côte de Fiefs

côte de Heuchin

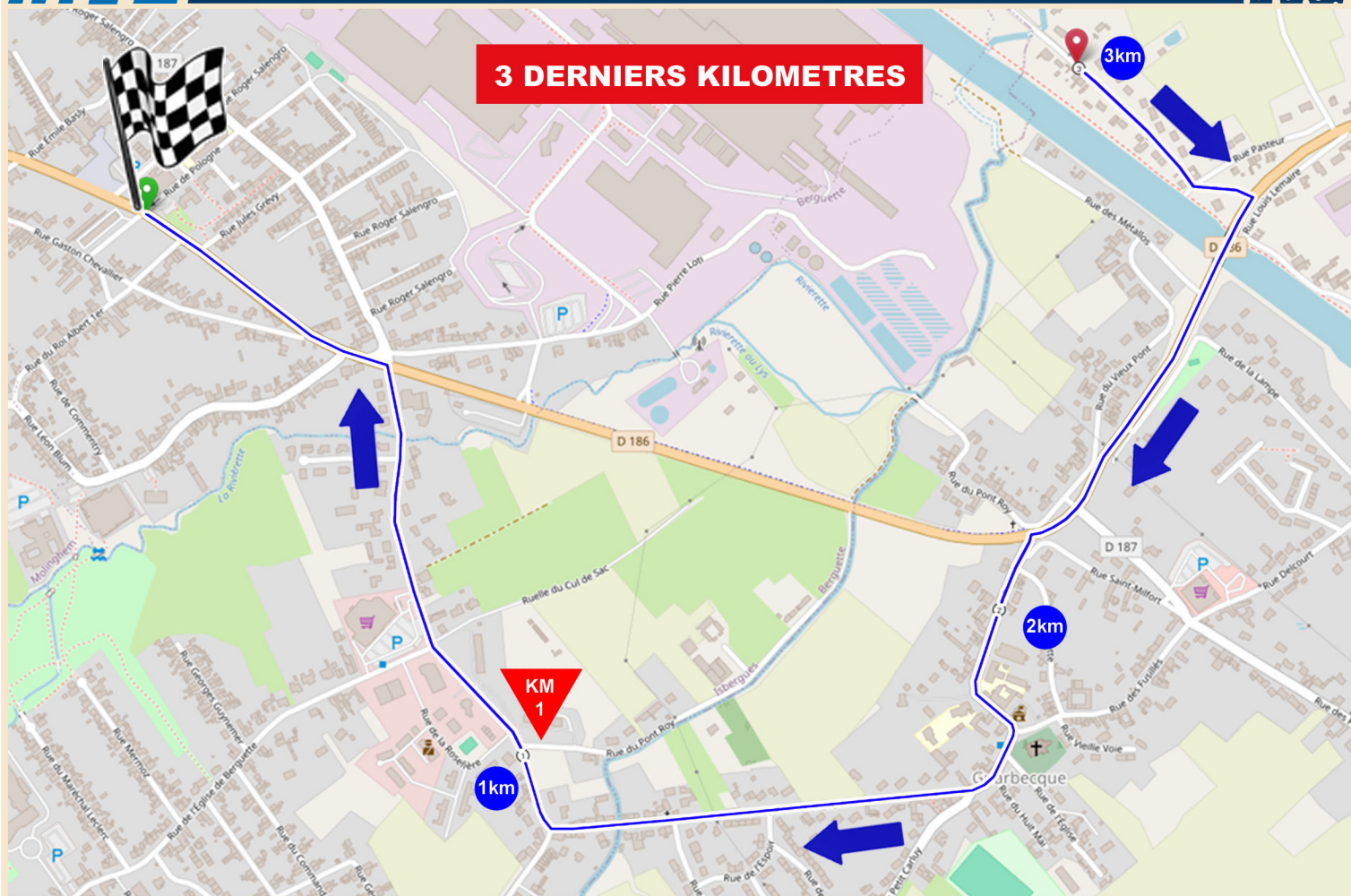
côte de Emy-Saint-Julien

côte de Lisbourg

côte d'Anvin

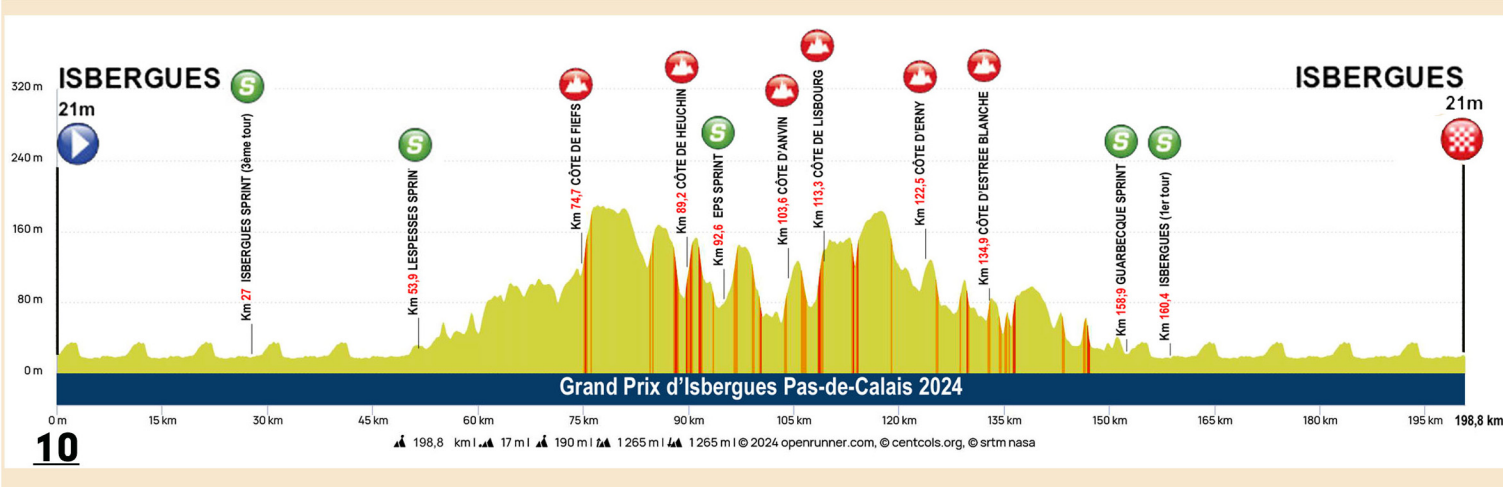
Cartographie  
Vehuar  
**Pas-de-Calais**  
62  
Département

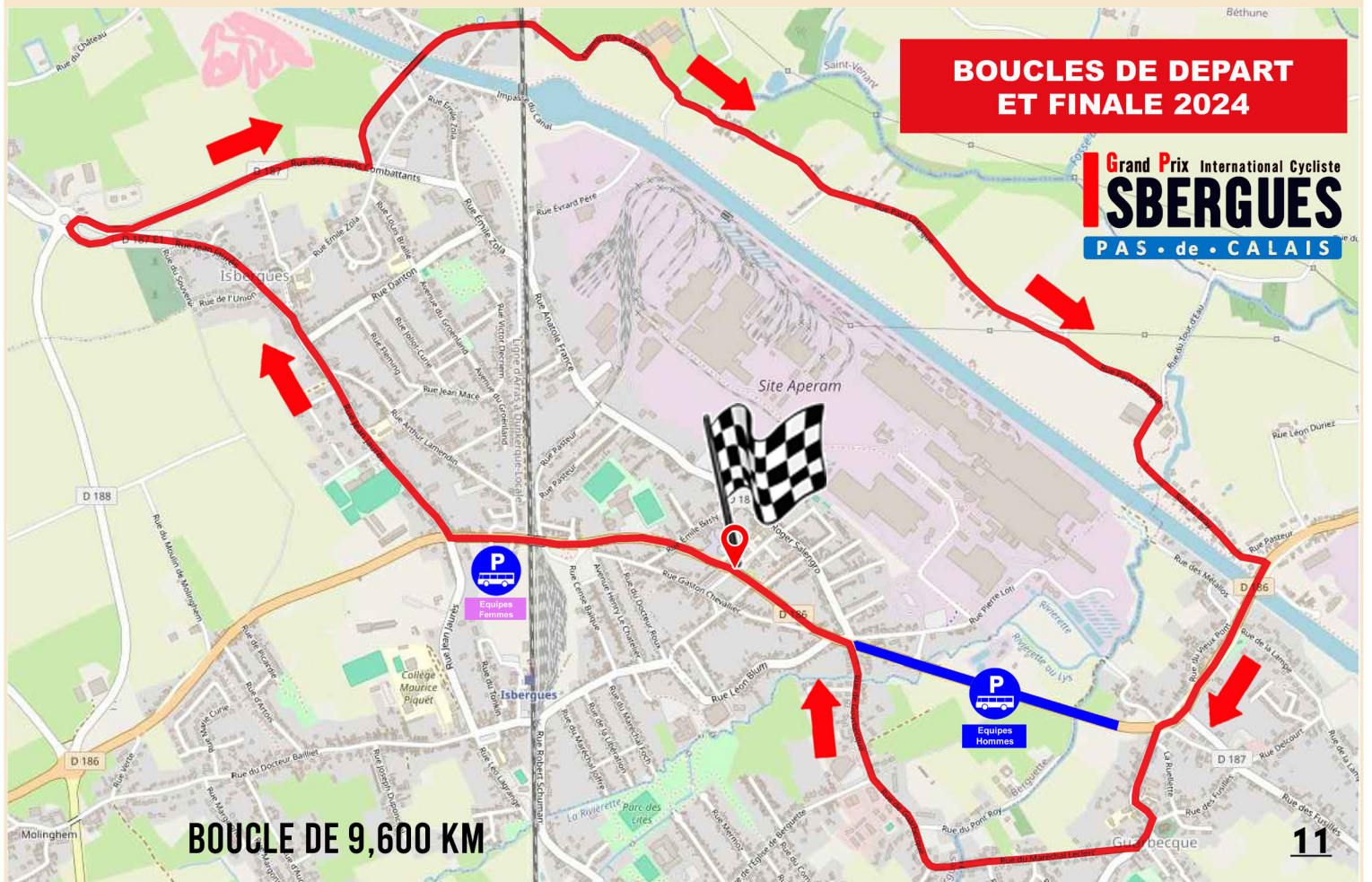
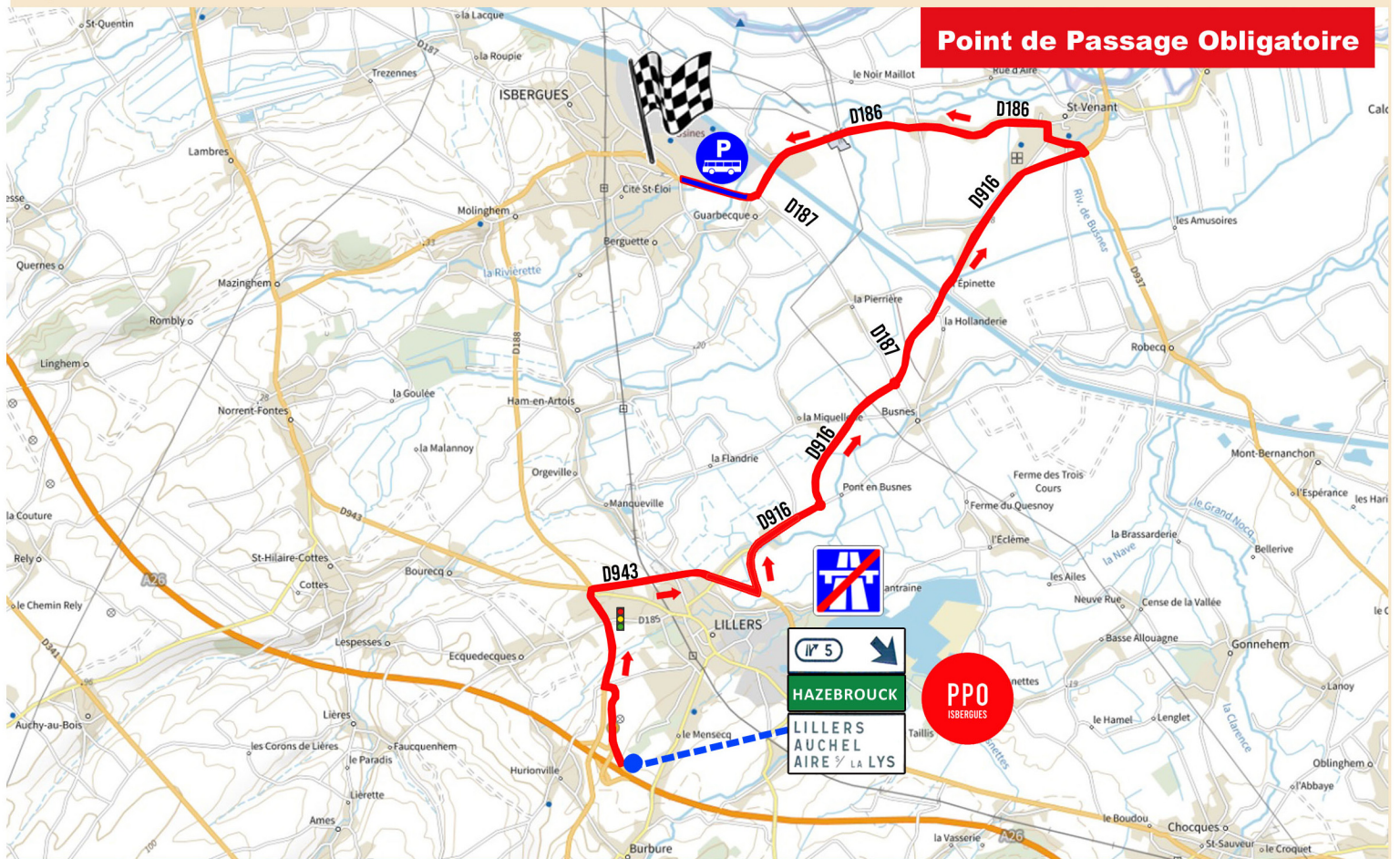
# LE CIRCUIT LOCAL



**Départ promenade : 11h50 - Départ réel : 11h55 - Arrivée : 16h30**

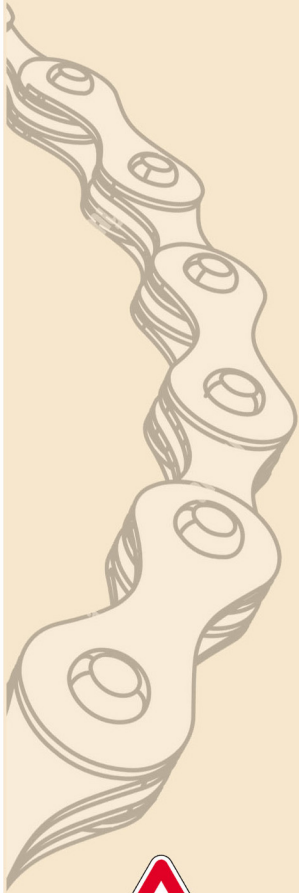
KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				43 km/h	45 km/h
3	👉 tout droit	rue du Bray		16h28	16h16
2,8	👉 tout droit	rue du Bray		16h28	16h16
2,7	👉 à droite	dir. ISBERGUES	D186	16h28	16h16
2,2	👉 tout droit		D186	16h29	16h17
2,2	⚠️ <b>ILOTS DIRECTIONNELS</b>		D186	16h29	16h17
2,1	👈 à gauche	rue du Maréchal Foch		16h29	16h17
1,8	👉 à droite	Place Georges Clémenceau		16h29	16h17
1,7	👉 tout droit	rue du Maréchal Leclercq		16h29	16h17
1,2	<b>GUARBECCQUE</b>			16h30	16h18
1,2	<b>ISBERGUES</b>			16h30	16h18
1,1	👉 à droite	rue de Guarbecque		16h30	16h18
0,8	👉 tout droit	rue de Guarbecque		16h31	16h19
0,4	👈 à gauche	aux feux tricolores, route de la Victoire	D186	16h32	16h20
0,3	👉 tout droit	route de la Victoire	D186	16h32	16h20
0	<b>Ligne d'arrivée</b>	<b>9ème PASSAGE - Fin du 4ème tour - ARRIVEE</b>		16h32	16h20





# ITINERAIRES ET HORAIRES

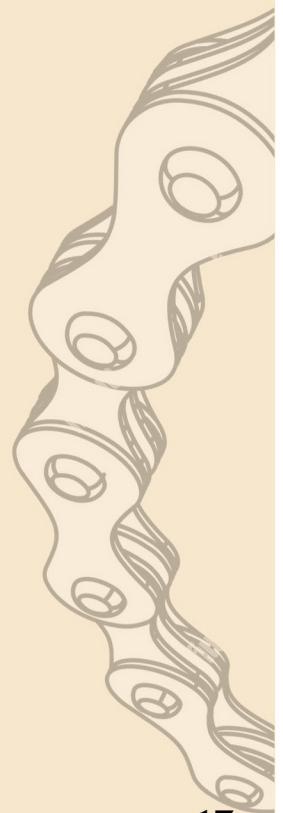
KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course				
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	Caravane	
-1,8		<b>DEPART PROMENADE</b> route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186	11h50	11h50	9h45	
0,0	198,8	<b>DEPART REEL (Lancé)</b>	Carrefour rue Jean Jaurès / rue Emile Zola (4 tours)	D187E1	11h55	11h55	9h47	
4,7	194,1	<b>GUARBECCQUE</b>	rue du Bray		12h01	12h01	9h53	
6,6	192,2	<b>ISBERGUES</b>			12h04	12h03	9h56	
7,8	191,0	ligne d'arrivée	1er PASSAGE - Fin du 1er tour		12h05	12h05	9h57	
17,4	181,4	ligne d'arrivée	2ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		12h19	12h18		
27,0	171,8	ligne d'arrivée	3ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		12h32	12h31		
27,0	171,8	Prix des Sprints	Sprint N°1 - ISBERGUES (ligne arrivée)		12h32	12h31		
36,6	162,2	ligne d'arrivée	4ème PASSAGE - Fin du 4ème tour - Début de la boucle des monts		12h46	12h43		
43,1	155,7	<b>GUARBECCQUE</b>	rue du Bray		12h55	12h52	10h06	
44,5	154,3		Sortie du circuit de "DEPART"		12h57	12h54	10h08	
47,2	151,6	<b>HAM EN ARTOIS</b>			13h00	12h57	10h12	
49,7	149,1	<b>BOURECQ</b>		D94	13h04	13h01	10h15	
51,7	147,1	<b>ST HILAIRE CÔTTES</b>			13h07	13h03	10h18	
53,2	145,6	<b>LESPESES</b>			13h09	13h05	10h20	
53,9	144,9	Prix des Sprints	Sprint N°2 - LESPESES		13h10	13h06	10h21	
54,8	144,0		Début zone de collecte 1		13h11	13h08	10h22	
54,8	144,0	<b>ECQUEDECQUES</b>		D185E1	13h11	13h08	10h22	
55,8	143,0		Fin zone de collecte 1		13h12	13h09	10h23	
57,1	141,7	<b>LESPESES-FAUQUENHEM</b>	Côte de Fauquenhém		13h14	13h11	10h25	
58,0	140,8	<b>LIERES</b>			13h15	13h12	10h26	
60,6	138,2	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>	Rue de Lières	D185	13h19	13h15	10h30	
62,7	136,1	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		D341	13h22	13h18	10h32	
65,9	132,9	<b>WESTREHEM</b>			13h26	13h22	10h37	
67,3	131,5	<b>AUCHY-AU-BOIS</b>			13h28	13h24	10h38	
70,5	128,3	<b>NEDONCHEL</b>			13h33	13h29	10h43	
73,9	124,9	<b>NEDON</b>	rue de Nédonchel		13h38	13h33	10h47	
74,7	124,1	Prix des monts	MONT n°1 - Côte de Fiefs		13h39	13h34	10h48	
75,4	123,4	<b>FIIFS</b>			13h40	13h35	10h49	
79,2	119,6	<b>FEBVIN-PALFART</b>			13h45	13h40	10h54	
80,6	118,2	<b>FONTAINES-LES-BOULANS</b>	rue Principale	D94	13h47	13h42	10h56	
83,2	115,6	<b>PREDEFIN</b>		D93	13h51	13h45	11h00	
84,6	114,2	<b>HEUCHIN</b>	rue des Frènes		13h53	13h47	11h02	
89,2	109,6	Prix des monts	MONT n°2 - Côte de Heuchin (arbre à gauche)		13h59	13h53	11h08	
89,2	109,6	<b>BOYAVAL</b>	rue d'Heuchin	D71	13h59	13h53	11h08	
91,4	107,4	<b>EPS</b>			14h02	13h56	11h11	
92,6	106,2		Sprint du DEPARTEMENT 62 - EPS	62 Pas-de-Calais N°62 Département	D71E1	14h04	13h58	11h12
94,7	104,1	<b>HESTRUS</b>			14h07	14h01	11h15	
97,0	101,8	<b>MONCHY-CAYEUX</b>	ATTENTION DESCENTE ETROITE - GRAVILLONS		14h10	14h04	11h18	
99,9	98,9	<b>ANVIN</b>	rue de Saint-Pol	D343	14h14	14h08	11h22	
100,0	98,8		Début zone de collecte 2		14h14	14h08	11h22	
101,0	97,8		Fin zone de collecte 2		14h15	14h09	11h21	
103,6	95,2	Prix des monts	MONT n°3 - Côte de d'ANVIN		14h19	14h13	11h27	
103,6	95,2	<b>BERGUENEUSE</b>			14h19	14h13	11h27	
105,6	93,2	<b>HEUCHIN</b>	Rue d'Hesdin		14h22	14h15	11h30	
108,7	90,1	<b>EQUIRRE</b>			14h26	14h19	11h34	
109,4	89,4	<b>LISBOURG</b>	Rue du Chêne		14h27	14h20	11h35	
113,3	85,5	Prix des monts	MONT n°4 - Côte de LISBOURG		14h33	14h26	11h40	
115,0	83,8	<b>BEAUMETZ-LES-AIRE</b>			14h35	14h28	11h42	
116,8	82,0	<b>GROEUPPE</b>	Commune de BOMY, rue de Fruges	D130	14h37	14h30	11h44	
118,6	80,2	<b>BOMY</b>			14h40	14h33	11h47	
120,5	78,3	<b>PETIGNY</b>	Commune de BOMY, Rue d'Aire-sur-la-Lys	D130	14h43	14h35	11h49	
122,0	76,8	<b>ERNY-SAINT-JULIEN</b>		D130	14h45	14h37	11h51	
122,5	76,3	Prix des monts	MONT n°5 - Côte d'ERNY-SAINT-JULIEN	D130	14h45	14h38	11h52	
125,0	73,8		Début zone de collecte 3		14h49	14h41	11h55	
125,4	73,4	<b>ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE</b>	rue d'Erny	D158	14h49	14h42	11h56	
126,0	72,8		Fin zone de collecte 3		14h50	14h43	11h57	
127,5	71,3	<b>CUHEM</b>	Commune de Fléchin - route de Saint-Omer	D77	14h52	14h45	11h59	
129,6	69,2	<b>ENQUIN-LES-MINES</b>	rue des templiers	D159	14h55	14h47	12h02	
131,8	67,0	<b>ESTREE-BLANCHE</b>			14h58	14h50	12h04	
134,9	63,9	Prix des monts	MONT n°6 - Côte d'Estrée-Blanche		15h03	14h54	12h09	
135,2	63,6	<b>LIGNY-LES-AIRES</b>		D341	15h03	14h55	12h09	
135,2	63,6	<b>RELY</b>		D341	15h03	14h55	12h09	
139,1	59,7	<b>LINGHEM</b>		D90	15h09	15h00	12h14	
141,1	57,7	<b>LIETTRES</b>			15h11	15h03	12h17	
142,2	56,6	<b>QUERNES</b>		D186	15h13	15h04	12h18	
144,9	53,9	<b>ROMBLY</b>	Rue d'Estrée-Blanche - côte de Rombly	D186	15h17	15h08	12h22	
145,7	53,1	<b>MAZINGHEM</b>		D186	15h18	15h09	12h23	
148,9	49,9	<b>ISBERGUES</b>	Rue de Mazinghem	D186	15h22	15h13	12h27	
151,5	47,3		ENTREE SUR LE CIRCUIT FINALE		15h26	15h17	12h45	
155,8	43,0		Début zone de collecte 4		15h32	15h22	12h50	
156,8	42,0		Fin zone de collecte 4		15h33	15h24	12h52	
157,2	41,6	<b>GUARBECCQUE</b>			15h34	15h24	12h52	
158,9	39,9	Prix des Sprints	Sprint N°3 - GUARBECCQUE		15h36	15h26	12h54	
159,1	39,7	<b>ISBERGUES</b>			15h37	15h27	12h55	
160,4	38,4	Sortie boucle "des MONTS" -	5ème PASSAGE - Début des boucles "FINALE" (4 tours de 9,6km)		15h38	15h28	12h56	
160,4	38,4	Prix des Sprints	Sprint N°4 - ISBERGUES (ligne arrivée)		15h38	15h28	12h56	
170,0	28,8	Ligne d'arrivée	6ème PASSAGE - Fin du 1er tour		15h52	15h41		
179,6	19,2	Ligne d'arrivée	7ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		16h05	15h54		
189,2	9,6	Ligne d'arrivée	8ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		16h19	16h07		
198,8	0,0	Ligne d'arrivée	9ème PASSAGE - Fin du 4ème tour - ARRIVEE		16h32	16h20		



\* 83 POINTS DANGEREUX

\* 3 PASSAGES A NIVEAU

		KM	INDICATION
<b>Boucles de Départ</b>	1er tour	000,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		000,6	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)
		001,8	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
		002,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
	2ème tour	002,9	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL
		005,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		010,2	ILOTS DIRECTIONNELS
		010,2	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)
		011,4	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
		011,8	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
		012,3	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL
		015,2	ILOTS DIRECTIONNELS
	3ème tour	019,8	ILOTS DIRECTIONNELS
		019,8	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)
		021,0	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
		021,4	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
022,1		PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL	
024,8		ILOTS DIRECTIONNELS	
029,4		ILOTS DIRECTIONNELS	
029,4		ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)	
4ème tour	030,6	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	
	031,0	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	
	031,7	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL	
	034,4	ILOTS DIRECTIONNELS	
	039,0	ILOTS DIRECTIONNELS	
	039,0	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)	
	040,2	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	
	040,6	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	
	041,3	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL	
	044,0	ILOTS DIRECTIONNELS	
	047,5	DOS D'ÂNE CARRE	
	047,8	DOS D'ÂNE CARRE	
	049,6	PASSAGE A NIVEAU	
	053,1	ILOTS DIRECTIONNELS	
	053,8	RETRECISSEMENTS	
	056,0	RETRECISSEMENTS DE LA ROUTE	
054,1	ILOTS DIRECTIONNELS		
065,5	ILOTS DIRECTIONNELS-au milieu		
069,8	RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES		
070,3	RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES		
092,1	ATTENTION VIRAGE SERRE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE		
098,8	ATTENTION DESCENTE ETROITE - GRAVILLONS		
100,3	ATTENTION VIRAGE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE		
100,4	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		
101,1	PASSAGE A NIVEAU		
<b>Boucle des Monts</b>	1er tour	103,0	PASSAGE A NIVEAU
		107,2	ILOTS DIRECTIONNELS
		118,0	ILOTS DIRECTIONNELS
		134,5	ILOTS DIRECTIONNELS
		144,9	RETRECISSEMENTS
		148,5	ILOTS DIRECTIONNELS
		148,5	ROND-POINT
		153,3	ILOTS DIRECTIONNELS
		154,9	ILOTS DIRECTIONNELS
		154,9	ROND-POINT-par la droite uniquement (virage serré)
		156,1	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
		156,4	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
		157,2	PLOT EN BÉTON A GAUCHE
		159,9	ILOTS DIRECTIONNELS
		162,8	ILOTS DIRECTIONNELS
		<b>Boucle des Monts</b>	1er tour
164,0	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		
164,4	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT		
165,1	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL		
167,8	ILOTS DIRECTIONNELS		
172,4	ILOTS DIRECTIONNELS		
172,4	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)		
173,6	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		
2ème tour	174,0		PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
	174,7		PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL
	177,4		ILOTS DIRECTIONNELS
	182,0		ILOTS DIRECTIONNELS
	182,0		ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)
	183,2		RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	183,6		PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT
	184,3		PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL
3ème tour	187,0	ILOTS DIRECTIONNELS	
	191,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	191,6	ROND-POINT - par la droite uniquement (virage serré)	
	192,8	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	
	193,2	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	
	193,9	PLOT EN BÉTON A GAUCHE - AU SOL	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	<b>BouclesFinales</b>	1er tour	196,6
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
196,6			ILOTS DIRECTIONNELS
2ème tour		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
		196,6	ILOTS DIRECTIONNELS
3ème tour	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
4ème tour	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	
	196,6	ILOTS DIRECTIONNELS	



**147** COUREURS  
**171** COUREUSES  
 ENGAGES

**21** EQUIPES ♂  
**29** EQUIPES ♀

**250**  
 DE STAFF D'EQUIPE

**12**  
 ARBITRES

**150**  
 BENEVOLES

**30** VEHICULES  
 DANS LA COURSE HOMMES  
**26** VEHICULES  
 DANS LA COURSE FEMMES

**17**  
 HOTELS

**199,8** Km chez les Hommes  
**133,3** Km chez les Dames

**300**  
 SIGNALEURS

**1200**  
 REPAS DE SERVIS  
 JOUR DE COURSE

**10 800**  
 HEURES  
 DE BENEVOLAT

**38**  
 COMMUNES  
 TRAVERSEES

**1945** Date de création de l'épreuve

**1** Village partenaires et invités

**78**  
 NOMBRE D'EDITIONS

**1** Caravane publicitaire

**5**  
 MEDECINS  
 DANS LA COURSE

**90**  
 GENDARMES

**6**  
 PARTENAIRES  
 MEDIAS

**4**  
 PARTENAIRES  
 INSTITUTIONNELS

**13**  
 PARTENAIRES  
 OFFICIELS

**55**  
 PARTENAIRES  
 PRIVES

**4**  
 MOTOS RADIOS  
 chez les femmes

**16**  
 MOTOS RADIOS  
 chez les hommes

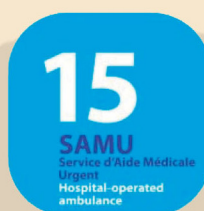


CENTRE  
HOSPITALIER   
*Région de Saint-Omer*

**Centre Hospitalier de Saint-Omer**  
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT  
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

  
CENTRE HOSPITALIER  
DE BETHUNE

**Centre Hospitalier de Béthune**  
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY  
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



**Grand Prix International Cycliste**  
**ISBERGUES**  
PAS • de • CALAIS

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues  
5, place Emile Basly  
62330 Isbergues  
[www.gpisbergues.com](http://www.gpisbergues.com)  
Email : [contact@gpisbergues.com](mailto:contact@gpisbergues.com)



**Président de l'organisation :**  
**Monsieur Jean-Claude WILLEMS**

24, rue Guynemer  
62330 Isbergues  
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52  
Email : [jean-claude.willems@wanadoo.com](mailto:jean-claude.willems@wanadoo.com)

# LES PARTENAIRES

«La classique Artésienne», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département de classe 1.1, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ ELITES 2024, en tant que 16ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ville  
d'Isbergues



Pas-de-Calais  
Mon Département



## PARTENAIRES MAJEURS PRIVES



## PARTENAIRES MEDIAS

